

hub.awards 2023

Règlement

Table des matières

Table des matières.....	2
Présentation	4
Contexte	4
Champ d'application.....	5
Catégories de prix	5
Candidatures	6
Jury	6
Confidentialité	7
Adhésion au Règlement et Participation	7
Infos pratiques	8
Annexe 1	9
Annexe 2	12
Annexe 3 :	15
Annexe 4	17
Annexe 5	20
Annexe 6	21



Les hub.awards récompensent les entreprises bruxelloises qui impactent la société de manière positive à travers 6 catégories de prix :

	Pour qui ?	Pourquoi ?	Pour quoi ?		Comment ?
Start	Les TPME autonomes de moins de 3 ans	Un coup de projecteur sur votre entreprise. Des récompenses utiles à vos équipes et au développement de votre activité. Une source de motivation pour votre personnel. Une source d'inspiration pour les entreprises implantées en région bruxelloise. Un label reconnu.	Un trophée et la reconnaissance de votre activité De la visibilité Des supports de communication...	Une récompense numéraire de 5.000€	Complétez le formulaire de candidature en ligne à l'adresse : https://hubbrussels.awardsplatform.com Les candidatures doivent nous parvenir pour le 30 avril 2023 au plus tard.
Bloom	Les TPME autonomes de plus de 3 ans				
Welcome	Toute entreprise d'origine étrangère implantée en Région de Bruxelles-Capitale depuis le 30 avril 2018				
Export	Les TPME autonomes exportatrices				
Du public	Toutes les entreprises candidates à l'une des autres catégories				
Du Jury	Toutes les entreprises candidates à caractère artisanal.				



Présentation

Partenaire public de référence, hub.brussels entend faire de la Région de Bruxelles-Capitale le territoire européen le plus attractif pour entreprendre et développer son activité économique.

hub.brussels a pour objet de contribuer au développement durable de l'économie bruxelloise, en remplissant une triple mission :

- Conseiller, outiller et accompagner les projets économiques bruxellois et ceux et celles qui les portent afin d'assurer leur réussite en Région de Bruxelles-Capitale comme à l'étranger ;
- Détecter, susciter, initier et attirer de nouvelles opportunités économiques, technologiques et commerciales, en Région de Bruxelles-Capitale comme à l'étranger ;
- Aider les pouvoirs publics à formuler et mettre en œuvre une politique économique volontariste et assurer un écosystème entrepreneurial stimulant.

Contexte

hub.brussels organise la troisième édition des hub.awards, qui se déroulera le jeudi 22 juin 2023 dans la salle Henry Le Bœuf, à Bozar.

Cet événement s'inscrit dans la continuité des éditions précédentes qui avaient rassemblé plus de 1.000 spectateurs, venus célébrer les 6 premiers lauréats du concours, sélectionnés parmi près de 150 candidatures. La cérémonie est également diffusée en direct sur les chaînes de BX1 et Bruzz.

Il s'agit d'un événement qui s'adresse aux entreprises présentes sur le territoire bruxellois. Il vise à mettre en avant des modèles de référence inspirants et innovants en matière d'entrepreneuriat sur la Région de Bruxelles-Capitale et à récompenser les entreprises les plus impactantes d'un point de vue environnemental et social.

Par l'octroi de ces prix, hub.brussels entend également souligner toute l'importance des initiatives entrepreneuriales pour le développement de l'activité économique et de l'emploi en Région Bruxelles-Capitale, et mettre en évidence les mesures de soutien mises à disposition des entreprises à cet effet.



Champ d'application

Les termes d'« entreprise », « autonome » et les seuils applicables afin de déterminer la taille d'une entreprise sont ceux repris dans la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 (2003/361/CE) :

accessible via le lien suivant : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32003H0361&from=FR>.

Est également admis l'entrepreneur salarié ou indépendant exerçant son activité économique dans le cadre d'une coopérative vouée au développement socioéconomique individuel de chaque membre. À titre d'exemple : DiES, SmartCoop.

Dans ce cas, le dossier de l'entrepreneur salarié ou indépendant comprendra les informations et documents suivants:

1. le numéro d'entreprise de la coopérative soutenance,
2. la référence ou le nom du département sous lequel l'entrepreneur exerce son métier au sein de la coopérative
3. les informations financières et comptables liées à l'activité de l'entrepreneur candidat, au minimum compte de résultat et bilan ou les documents équivalents, permettant de vérifier la viabilité économique de l'activité. Ces documents internes, établis en concertation avec la coopérative soutenance, doivent être validés par le responsable (directeur ou gérant) de la coopérative. Ils sont à distinguer des documents concernant le bilan financier de la coopérative dans son ensemble.
4. une attestation prouvant le paiement régulier des cotisations fiscales et sociales dues par la coopérative soutenance.

Catégories de prix

Lors de cette troisième édition des hub.awards, six prix seront attribués.

1. Le prix « Start », destiné aux entreprises de moins de 3 ans.
2. Le prix « Bloom », destiné aux entreprises de plus de 3 ans.
3. Le prix « Welcome », destiné aux entreprises étrangères ayant investi en Région de Bruxelles-Capitale.
4. Le prix « Export », destiné aux entreprises exportatrices de biens et services.
5. « Le prix du public », destiné à toutes les entreprises candidates dans les autres catégories.
6. « Le prix du Jury », destiné à toutes les entreprises candidates à caractère artisanal dans les autres catégories.



Candidatures

Pour participer aux hub.awards 2023, l'entreprise :

1. se rend sur la page <https://hub.brussels/hubawards2023> et prend connaissance du règlement du concours. Elle s'assure tout d'abord qu'elle rencontre les critères d'éligibilité définis dans le présent règlement et ses annexes pour le prix qu'elle ambitionne d'obtenir.
2. se réfère ensuite au formulaire de candidature (<https://hubbrussels.awardsplatform.com/>) pour compléter les informations demandées. Il peut être complété en français en néerlandais ou en anglais. À noter que l'entreprise ne peut postuler qu'à une seule catégorie. Sa candidature sera automatiquement prise en compte pour le prix du public et pour le prix du Jury si elle est éligible.
3. valide sa candidature directement en ligne, une fois le formulaire dûment complété et signé. Celui-ci peut être modifié jusqu'à la date limite, établie au 30 avril 2023 à 23h59.

hub.brussels se réserve le droit d'analyser les bilans financiers des entreprises candidates afin de garantir leur viabilité économique et de vérifier qu'elles ne font pas l'objet de litige avec quelque administration publique. Une fois que la candidature est complète et sous réserve de la vérification des critères d'éligibilité par hub.brussels, elle est transmise à un jury dont la délibération aura lieu le 24 mai 2023.

Jury

Le jury est constitué de personnalités liées au monde entrepreneurial au sens large et légitimes pour évaluer les candidatures en âme et conscience, sur base d'éléments qualitatifs et quantitatifs objectivables.

Le jury sera présidé par Evelyne Huytebroeck, Présidente du Conseil d'Administration de hub.brussels. Elle sera entourée d'entrepreneur.e.s et de représentant.e.s de la presse et des secteurs publics et privé liés à l'accompagnement des entreprises à Bruxelles.

Les candidatures seront évaluées en fonction de l'innovation dont ont fait preuve les entreprises au service des dimensions environnementale et sociale dans leur activité, au sens du présent règlement et ses annexes.

Le jury est, à l'exception du prix du public, seul compétent pour évaluer les candidatures et attribuer les prix en fonction des critères définis dans le présent règlement.

À la suite de la délibération du jury, trois nommés, dont un lauréat par catégorie (hors « Prix du public») seront désignés.



Pour le prix du public, toutes les candidatures éligibles seront présentées au grand public, qui sera invité à voter pour l'entreprise de son choix. Les trois entreprises qui obtiendront le plus de voix seront en compétition le soir de l'événement et départagées par les invités présents et les téléspectateurs par un système de vote en ligne.

Pour le prix du Jury, toutes les candidatures éligibles au prix du Jury seront présentées aux membres de ce dernier, qui éliront les entreprises nommées et lauréates de leur choix.

Toutes les entreprises nommées seront prévenues en amont de l'événement et contactées dans le but de réaliser une capsule vidéo promotionnelle de leur entreprise, qui sera diffusée lors de la cérémonie.

Chaque entreprise lauréate recevra une série de récompenses au terme de la cérémonie. Ces récompenses sont précisées dans les annexes spécifiques aux différentes catégories.

Confidentialité

Les données à caractère personnel collectées pour chaque candidature seront traitées dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de hub.brussels. Pour plus d'informations concernant la gestion de données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter la police vie privée de hub.brussels à : <http://hub.brussels/legal/politiquedeconfidentialite.pdf>.

Pour toute question relative au traitement et à vos droits concernant vos données personnelles, nous vous invitons à contacter notre Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse compliance@hub.brussels

Adhésion au Règlement et Participation

Les entreprises participantes souscrivent de manière inconditionnelle aux dispositions du présent règlement et ses annexes.

Plus précisément, par leur participation, chaque entreprise s'engage à :

- Participer si elle est nommée, en la personne de son/sa fondateur.trice à la réalisation d'une capsule vidéo en amont de l'événement, le 06 juin 2023, qui sera financée par hub.brussels ;
- collaborer avec la presse pour les interviews relatives aux « hub.awards » ;
- être présentes ou représentées le jour de la remise des prix (le jeudi 22 juin 2023) si elles sont nommées ;
- être prêtes à collaborer aux promotions qui accompagnent l'attribution et la remise des prix (p. ex. remise symbolique du prix, en présence ou non des médias, en un lieu quelconque). Les entreprises et personnes concernées acceptent que leur dénomination, logo, nom, prénom et image soient utilisés pendant un délai maximal de 18 mois à compter de la fin des hub.awards à toutes fins publicitaires ou promotionnelles par et pour hub.brussels, et ce, quel que soit le média utilisé (notamment sur les réseaux sociaux de hub.brussels), sans que cela ne confère aux participants et à leurs représentants un droit à rémunération ou à un avantage quelconque autre que la remise du prix.



- communiquer, en temps utile, les informations sincères, exactes et complètes nécessaires ou simplement utiles à la bonne exécution du règlement et des conditions qu'il édicte;
- n'adopter, en aucune circonstance, un comportement inapproprié ou contrevenant aux intérêts de hub.brussels et des organismes et entités à l'initiative des hub.awards ou y étant associés et à ne poser aucun comportement pouvant, directement ou indirectement, porter atteinte à leurs intérêts légitimes.

L'entreprise lauréate de chaque catégorie se voyant remettre un prix « hub.awards » pourra en faire mention et apposer le logo de l'événement 2023 sur l'ensemble de sa communication.

hub.brussels se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Ces changements feront l'objet d'une information par tous les moyens appropriés (site internet, réseaux sociaux...). Toute entreprise candidate sera réputée l'avoir accepté du simple fait de sa participation, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout entreprise candidate refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer.

hub.brussels se réserve dans tous les cas la faculté, de plein droit, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier. En aucun cas, la responsabilité de hub.brussels ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

hub.brussels se réserve en particulier le droit, s'il a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination du(des) gagnant(s).

Infos pratiques

La cérémonie de remise des hub.awards se déroulera le 22 juin 2023 dans la salle Henry Le Bœuf, à BOZAR, 23 rue Ravenstein à 1000 Bruxelles. L'entrée se fera par la porte principale à partir de 19h00. L'événement sera diffusé en direct sur les chaînes de télévision régionales BX1 et Bruzz. Afin de garantir la prise d'antenne dans les meilleures conditions, nous demandons aux invité.e.s d'arriver pour maximum 19h30.

Les entreprises candidates doivent impérativement remettre leur candidature pour le 30 avril 2023 à 23 :59 au plus tard. Aucune nouvelle candidature ou mise à jour ne sera acceptée à compter de cette échéance.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Thibault Deffrennes à l'adresse hub.awards@hub.brussels ou au 0473/71.54.94.



Annexe 1

Informations spécifiques à la catégorie de prix « Start ».

Ce prix récompense l'entreprise de moins de 3 ans, dont le siège d'exploitation se situe en Région de Bruxelles-Capitale et qui propose des services ou des biens innovants, qui est performante et à fort potentiel de développement.

Critères d'éligibilité

L'entreprise candidate doit :

- avoir un siège d'exploitation en Région de Bruxelles-Capitale depuis moins de 3 ans à la date du 30 avril 2023 ;
- posséder un numéro d'entreprise ;
- être une micro, petite ou moyenne entreprise autonome aux vues des définitions européennes.
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32003H0361&from=FR>
- Est également admis l'entrepreneur salarié ou indépendant exerçant son activité économique dans le cadre d'une coopérative vouée au développement socioéconomique individuel de chaque membre. À titre d'exemple : DiES, SmartCoop.

Dans ce cas, le dossier de l'entrepreneur salarié ou indépendant comprendra les informations et documents suivants :

1. le numéro d'entreprise de la coopérative soutenance ;
2. la référence ou le nom du département sous lequel l'entrepreneur exerce son métier au sein de la coopérative ;
3. les informations financières et comptables liées à l'activité de l'entrepreneur candidat, au minimum compte de résultat et bilan ou les documents équivalents, permettant de vérifier la viabilité économique de l'activité. Ces documents internes établis en concertation avec la coopérative soutenance, doivent être validés par le responsable (directeur ou gérant) de la coopérative. Ils sont à distinguer des documents concernant le bilan financier de la coopérative dans son ensemble ;
4. une attestation prouvant le paiement régulier des cotisations fiscales et sociales dues par la coopérative soutenance.

Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées en fonction de l'innovation dont a fait preuve les entreprises au service des dimensions environnementale et sociale dans leur activité.

Ces dimensions sont illustrées ci-dessous en guise d'exemple. Chaque entreprise candidate identifie les éléments qu'elle souhaite mettre en avant afin d'appuyer sa candidature en se servant des exemples cités ou par tout autre élément qu'elle jugera opportun.



Dimension environnementale

Il s'agit de concevoir des offres de produits ou de services compatibles avec les disponibilités des ressources à court, moyen et long terme et sans externalités négatives. Cela consiste notamment en une utilisation rationnelle et efficace des ressources matérielles ; une utilisation rationnelle et raisonnée des ressources ; une stratégie de mobilité ; la réduction des déchets ; une gestion pertinente des espaces et la contribution à une économie décarbonée.

Par exemple :

Vous réduisez votre consommation énergétique - Vous avez mis en place une stratégie de mobilité dans votre entreprise - Vous favorisez la mobilité douce. Pour vous, vos employés, vos clients, vos fournisseurs - Vous avez réduit vos émissions de CO2 - Vous avez modifié votre business model par rapport aux changements climatiques ...

Vous utilisez des ressources matérielles de manière rationnelle et efficace - Vous faites des achats durables, locaux et/ou circulaires pour le fonctionnement de votre activité - Votre entreprise favorise l'écoconception (modularité, désassemblage, multifonctionnalité, location) - Vous partagez, mutualisez ou réutilisez les ressources - Vous réduisez vos déchets - Vous optimisez votre logistique...

Vous produisez de l'énergie durable - Vous avez réalisé un diagnostic énergétique et appliqué des mesures (eau, chauffage, électricité) ...

Vos espaces de travail sont multifonctionnels - Vous développez des espaces verts - Vous cohabitez avec les abeilles - Vous contribuez à une économie décarbonée - Vous considérez votre voisinage dans le développement de vos activités ...

Dimension sociale

Il s'agit de placer l'humain au cœur des organisations via une dynamique participative et inclusive. Celle-ci peut se décliner en termes de finalité sociale ; de création d'emplois de qualité ; de formation ; de gouvernance. Il peut également s'agir de créer des activités pérennes qui répondent aux besoins d'un territoire.

Par exemple :

Vous lutez contre les discriminations et les inégalités - Vous répondez à des enjeux sociétaux majeurs via votre activité - Vous œuvrez pour le bien-être et la santé individuel et collectif - Vous veillez à l'intégration professionnelle ...

Vous créez des emplois durables et locaux avec une juste rémunération - Vous formez vos employés et leur permettez de développer des nouvelles compétences - Vous développez des pôles d'excellence - Vous privilégiez la formation en alternance ...



Vous œuvrez dans le secteur démocratique et social - Vous mettez en place des stratégies de gouvernance motivantes pour vos employés et vos partenaires - Vous avez opté pour une forme juridique coopérative ...

Vous améliorez le territoire sur lequel vous développez vos activités - Vous avez une stratégie de distribution des valeurs équitables - Vous veillez à l'accessibilité financière de vos produits et services...

Récompenses

Les trois entreprises nommées de cette catégorie seront récompensées par :

- Une capsule vidéo promotionnelle de leur activité.
- Une visibilité médiatique avant, pendant et après la cérémonie des hub.awards

En outre, la lauréate de cette catégorie sera récompensée par :

- Un trophée.
- Une présence médiatique dans les médias de nos partenaires BX1 et Bruzz (d'une valeur de 5.000€).
- Une récompense en numéraire d'une valeur de 5.000€.



Annexe 2

Informations spécifiques à la catégorie de prix « Bloom ».

Ce prix récompense l'entreprise de plus de 3 ans, dont le siège d'exploitation se situe en Région de Bruxelles-Capitale et qui propose des services ou des biens innovants, qui est performante et à fort potentiel de développement.

Critères d'éligibilité

L'entreprise candidate doit :

- avoir un siège d'exploitation en Région de Bruxelles-Capitale depuis plus de 3 ans à la date du 30 avril 2023 ;
- posséder un numéro d'entreprise ;
- être une micro, petite ou moyenne entreprise autonome aux vues des définitions européennes.
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32003H0361&from=FR>
- Est également admis l'entrepreneur salarié ou indépendant exerçant son activité économique dans le cadre d'une coopérative vouée au développement socioéconomique individuel de chaque membre. À titre d'exemple : DiES, SmartCoop.

Dans ce cas, le dossier de l'entrepreneur salarié ou indépendant comprendra les informations et documents suivants :

1. le numéro d'entreprise de la coopérative soutenance ;
2. la référence ou le nom du département sous lequel l'entrepreneur exerce son métier au sein de la coopérative ;
3. les informations financières et comptables liées à l'activité de l'entrepreneur candidat, au minimum compte de résultat et bilan ou les documents équivalents, permettant de vérifier la viabilité économique de l'activité. Ces documents internes établis en concertation avec la coopérative soutenance, doivent être validés par le responsable (directeur ou gérant) de la coopérative. Ils sont à distinguer des documents concernant le bilan financier de la coopérative dans son ensemble ;
4. une attestation prouvant le paiement régulier des cotisations fiscales et sociales dues par la coopérative soutenance.

Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées en fonction de l'innovation dont a fait preuve les entreprises au service des dimensions environnementale et sociale dans leur activité.

Ces dimensions sont illustrées ci-dessous en guise d'exemple. Chaque entreprise candidate identifie les éléments qu'elle souhaite mettre en avant afin d'appuyer sa candidature en se servant des exemples cités ou par tout autre élément qu'elle jugera opportun.



Dimension environnementale

Il s'agit de concevoir des offres de produits ou de services compatibles avec les disponibilités des ressources à court, moyen et long terme et sans externalités négatives. Cela consiste notamment en une utilisation rationnelle et efficace des ressources matérielles ; une utilisation rationnelle et raisonnée des ressources ; une stratégie de mobilité ; la réduction des déchets ; une gestion pertinente des espaces et la contribution à une économie décarbonée.

Par exemple :

Vous réduisez votre consommation énergétique - Vous avez mis en place une stratégie de mobilité dans votre entreprise - Vous favorisez la mobilité douce. Pour vous, vos employés, vos clients, vos fournisseurs - Vous avez réduit vos émissions de CO2 - Vous avez modifié votre business model par rapport aux changements climatiques ...

Vous utilisez des ressources matérielles de manière rationnelle et efficace - Vous faites des achats durables, local et/ou circulaire pour le fonctionnement de votre activité - Votre entreprise favorise l'écoconception (modularité, désassemblage, multifonctionnalité, location) - Vous partagez, mutualisez ou réutilisez les ressources - Vous réduisez vos déchets - Vous optimisez votre logistique...

Vous produisez de l'énergie durable - Vous avez réalisé un diagnostic énergétique et appliqué des mesures (eau, chauffage, électricité) ...

Vos espaces de travail sont multifonctionnels - Vous développez des espaces verts - Vous cohabitez avec les abeilles - Vous contribuez à une économie décarbonée - Vous considérez votre voisinage dans le développement de vos activités ...

Dimension sociale

Il s'agit de placer l'humain au cœur des organisations via une dynamique participative et inclusive. Celle-ci peut se décliner en termes de finalité sociale ; de création d'emplois de qualité ; de formation ; de gouvernance. Il peut également s'agir de créer des activités pérennes qui répondent aux besoins d'un territoire.

Par exemple :

Vous lutez contre les discriminations et les inégalités - Vous répondez à des enjeux sociétaux majeurs via votre activité - Vous œuvrez pour le bien-être et la santé individuel et collectif - Vous veillez à l'intégration professionnelle ...

Vous créez des emplois durables et locaux avec une juste rémunération - Vous formez vos employés et leur permettez de développer des nouvelles compétences - Vous développez des pôles d'excellence - Vous privilégiez la formation en alternance ...



Vous œuvrez dans le secteur démocratique et social - Vous mettez en place des stratégies de gouvernance motivantes pour vos employés et vos partenaires - Vous avez opté pour une forme juridique coopérative ...

Vous améliorez le territoire sur lequel vous développez vos activités - Vous avez une stratégie de distribution des valeurs équitable - Vous veillez à l'accessibilité financières de vos produits et services...

Récompenses

Les trois entreprises nommées de cette catégorie seront récompensées par :

- Une capsule vidéo promotionnelle de leur activité.
- Une visibilité médiatique avant, pendant et après la cérémonie des hub.awards

En outre, la lauréate de cette catégorie sera récompensée par :

- Un trophée.
- Une présence médiatique dans les médias de nos partenaires BX1 et Bruzz (d'une valeur de 5.000€).
- Une récompense en numéraire d'une valeur de 5.000€.



Annexe 3 :

Informations spécifiques à la catégorie de prix « Welcome ».

Ce prix récompense l'entreprise d'origine étrangère, établie en Région Bruxelles-Capitale au cours des 5 dernières années ayant apporté la meilleure contribution au développement économique de Bruxelles.

Critères d'éligibilité

L'entreprise candidate doit :

- être implantée et avoir créé son siège d'exploitation en Région de Bruxelles-Capitale lors des 5 dernières années (à la date du 30 avril 2023) ;
- posséder un numéro d'entreprise

Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées en fonction de l'innovation dont a fait preuve les entreprises au service des dimensions environnementale et sociale dans leur activité.

Ces dimensions sont illustrées ci-dessous en guise d'exemple. Chaque entreprise candidate identifie les éléments qu'elle souhaite mettre en avant afin d'appuyer sa candidature en se servant des exemples cités ou par tout autre élément qu'elle jugera opportun.

Dimension environnementale

Il s'agit de concevoir des offres de produits ou de services compatibles avec les disponibilités des ressources à court, moyen et long terme et sans externalités négatives. Cela consiste notamment en une utilisation rationnelle et efficace des ressources matérielles ; une utilisation rationnelle et raisonnée des ressources ; une stratégie de mobilité ; la réduction des déchets ; une gestion pertinente des espaces et la contribution à une économie décarbonée.

Par exemple :

Vous réduisez votre consommation énergétique - Vous avez mis en place une stratégie de mobilité dans votre entreprise - Vous favorisez la mobilité douce. Pour vous, vos employés, vos clients, vos fournisseurs - Vous avez réduit vos émissions de CO2 - Vous avez modifié votre business model par rapport aux changements climatiques ...

Vous utilisez des ressources matérielle de manière rationnelle et efficace - Vous faites des achats durables, local et/ou circulaire pour le fonctionnement de votre activité - Votre entreprise favorise l'écoconception (modularité, désassemblage, multifonctionnalité, location) - Vous partagez, mutualisez ou réutilisez les ressources - Vous réduisez vos déchets - Vous optimisez votre logistique...



Vous produisez de l'énergie durable - Vous avez réalisé un diagnostic énergétique et appliqué des mesures (eau, chauffage, électricité) ...

Vos espaces de travail sont multifonctionnels - Vous développez des espaces verts - Vous cohabitez avec les abeilles - Vous contribuez à une économie décarbonée - Vous considérez votre voisinage dans le développement de vos activités ...

Dimension sociale

Il s'agit de placer l'humain au cœur des organisations via une dynamique participative et inclusive. Celle-ci peut se décliner en termes de finalité sociale ; de création d'emplois de qualité ; de formation ; de gouvernance. Il peut également s'agir de créer des activités pérennes qui répondent aux besoins d'un territoire.

Par exemple :

Vous luttez contre les discriminations et les inégalités - Vous répondez à des enjeux sociétaux majeurs via votre activité - Vous œuvrez pour le bien-être et la santé individuel et collectif - Vous veillez à l'intégration professionnelle ...

Vous créez des emplois durables et locaux avec une juste rémunération - Vous formez vos employés et leur permettez de développer des nouvelles compétences - Vous développez des pôles d'excellence - Vous privilégiez la formation en alternance ...

Vous œuvrez dans le secteur démocratique et social - Vous mettez en place des stratégies de gouvernance motivantes pour vos employés et vos partenaires - Vous avez opté pour une forme juridique coopérative ...

Vous améliorez le territoire sur lequel vous développez vos activités - Vous avez une stratégie de distribution des valeurs équitable - Vous veillez à l'accessibilité financières de vos produits et services...

Récompenses

Les trois entreprises nommées de cette catégorie seront récompensées par :

- Une capsule vidéo promotionnelle de leur activité.
- Une visibilité médiatique avant, pendant et après la cérémonie des hub.awards

En outre, la lauréate de cette catégorie sera récompensée par :

- Un trophée.
- Une présence médiatique dans les médias de nos partenaires BX1 et Bruzz (d'une valeur de 5.000€).
- Une récompense en numéraire d'une valeur de 5.000€.



Annexe 4

Informations spécifiques à la catégorie de prix « Export ».

Ce prix récompense l'entreprise bruxelloise qui propose des biens ou services innovants et qui est performante sur les marchés étrangers.

Critères d'éligibilité

L'entreprise candidate doit :

- avoir un siège d'exploitation en Région de Bruxelles-Capitale ;
- posséder un numéro d'entreprise ;
- être une micro, petite ou moyenne entreprise autonome aux vues des définitions européennes.
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32003H0361&from=FR>
- exporter (qui a vendu) ses biens ou services au moins dans un pays hors de la Belgique.
- Est également admis l'entrepreneur salarié ou indépendant exerçant son activité économique dans le cadre d'une coopérative vouée au développement socioéconomique individuel de chaque membre. À titre d'exemple : DiES, SmartCoop.

Dans ce cas, le dossier de l'entrepreneur salarié ou indépendant comprendra les informations et documents suivants:

1. le numéro d'entreprise de la coopérative soutenance ;
2. la référence ou le nom du département sous lequel l'entrepreneur exerce son métier au sein de la coopérative ;
3. les informations financières et comptables liées à l'activité de l'entrepreneur candidat, au minimum compte de résultat et bilan ou les documents équivalents, permettant de vérifier la viabilité économique de l'activité. Ces documents internes établis en concertation avec la coopérative soutenance, doivent être validés par le/la responsable (directeur.trice ou gérant.e) de la coopérative. Ils sont à distinguer des documents concernant le bilan financier de la coopérative dans son ensemble ;
4. une attestation prouvant le paiement régulier des cotisations fiscales et sociales dues par la coopérative soutenance.

Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées en fonction de l'innovation dont a fait preuve les entreprises au service des dimensions environnementale et sociale dans leur activité.

Ces dimensions sont illustrées ci-dessous en guise d'exemple. Chaque entreprise candidate identifie les éléments qu'elle souhaite mettre en avant afin d'appuyer sa candidature en se servant des exemples cités ou par tout autre élément qu'elle jugera opportun.



Dimension environnementale

Il s'agit de concevoir des offres de produits ou de services compatibles avec les disponibilités des ressources à court, moyen et long terme et sans externalités négatives. Cela consiste notamment en une utilisation rationnelle et efficace des ressources matérielles ; une utilisation rationnelle et raisonnée des ressources ; une stratégie de mobilité ; la réduction des déchets ; une gestion pertinente des espaces et la contribution à une économie décarbonée.

Par exemple :

Vous réduisez votre consommation énergétique - Vous avez mis en place une stratégie de mobilité dans votre entreprise - Vous favorisez la mobilité douce. Pour vous, vos employés, vos clients, vos fournisseurs - Vous avez réduit vos émissions de CO2 - Vous avez modifié votre business model par rapport aux changements climatiques ...

Vous utilisez des ressources matérielles de manière rationnelle et efficace - Vous faites des achats durables, local et/ou circulaire pour le fonctionnement de votre activité - Votre entreprise favorise l'écoconception (modularité, désassemblage, multifonctionnalité, location) - Vous partagez, mutualisez ou réutilisez les ressources - Vous réduisez vos déchets - Vous optimisez votre logistique...

Vous produisez de l'énergie durable - Vous avez réalisé un diagnostic énergétique et appliqué des mesures (eau, chauffage, électricité) ...

Vos espaces de travail sont multifonctionnels - Vous développez des espaces verts - Vous cohabitez avec les abeilles - Vous contribuez à une économie décarbonée - Vous considérez votre voisinage dans le développement de vos activités ...

Dimension sociale

Il s'agit de placer l'humain au cœur des organisations via une dynamique participative et inclusive. Celle-ci peut se décliner en termes de finalité sociale ; de création d'emplois de qualité ; de formation ; de gouvernance. Il peut également s'agir de créer des activités pérennes qui répondent aux besoins d'un territoire.

Par exemple :

Vous lutez contre les discriminations et les inégalités - Vous répondez à des enjeux sociétaux majeurs via votre activité - Vous œuvrez pour le bien-être et la santé individuel et collectif - Vous veillez à l'intégration professionnelle ...

Vous créez des emplois durables et locaux avec une juste rémunération - Vous formez vos employés et leur permettez de développer des nouvelles compétences - Vous développez des pôles d'excellence - Vous privilégiez la formation en alternance ...



Vous œuvrez dans le secteur démocratique et social - Vous mettez en place des stratégies de gouvernance motivantes pour vos employés et vos partenaires - Vous avez opté pour une forme juridique coopérative ...

Vous améliorez le territoire sur lequel vous développez vos activités - Vous avez une stratégie de distribution des valeurs équitable - Vous veillez à l'accessibilité financières de vos produits et services...

Récompenses

Les trois entreprises nommées de cette catégorie seront récompensées par :

- Une capsule vidéo promotionnelle de leur activité.
- Une visibilité médiatique avant, pendant et après la cérémonie des hub.awards

En outre, la lauréate de cette catégorie sera récompensée par :

- Un trophée.
- Une présence médiatique dans les médias de nos partenaires BX1 et Bruzz (d'une valeur de 5.000€).
- Une récompense en numéraire d'une valeur de 5.000€.



Annexe 5

Informations spécifiques à la catégorie de prix « Prix du Public ».

Ce prix récompense l'entreprise bruxelloise, toutes catégories et secteurs confondus, la plus représentative, aux yeux du public, de la vitalité de l'esprit d'entreprise en Région de Bruxelles-Capitale.

Critères d'éligibilité

L'entreprise candidate doit être candidate dans l'une des autres catégories et répondre aux critères d'éligibilité qui y sont liés.

Récompenses

Les trois nommées de cette catégorie seront récompensées par ¹:

- Une capsule vidéo promotionnelle de leur entreprise
- Une visibilité médiatique avant, pendant et après la cérémonie des hub.awards

La lauréate de cette catégorie sera récompensée par :

- Un trophée
- Une présence médiatique dans les médias de nos partenaires BX1 et Bruzz (d'une valeur de 12.000€)
- Une récompense numéraire d'une valeur minimum de 5.000€

¹ Ces récompenses ne sont pas cumulables dans le cas où une entreprise nommée pour le prix du public est également nommée dans l'une des cinq autres catégories. L'entreprise doublement nominée ne recevra qu'une seule fois les récompenses liées aux nominations.



Annexe 6

Informations spécifiques à la catégorie de prix « Prix du Jury ».

Ce prix récompense l'entreprise à caractère artisanal proposant des produits ou services représentatifs du savoir-faire bruxellois. Elle se distingue par la qualité et la durabilité des matériaux utilisés, et privilégie le circuit court et la production locale.

Critères d'éligibilité

L'entreprise doit être candidate dans l'une des autres catégories et répondre aux critères d'éligibilité qui y sont liés.

En outre, pour être éligible, l'entreprise doit répondre à la définition de l'artisanat du SPF économie, à savoir : « Une personne physique ou morale active dans la production, la transformation, la réparation, la restauration d'objets, la prestation de services dont les activités présentent des aspects essentiellement manuels, un caractère authentique, développant un certain savoir-faire axé sur la qualité, la tradition, la création ou l'innovation » (selon la loi du 19 mars 2014).

Récompenses

Les trois nommées de cette catégorie seront récompensées par ²:

- Une capsule vidéo promotionnelle de leur entreprise
- Une visibilité médiatique avant, pendant et après la cérémonie des hub.awards

La lauréate de cette catégorie sera récompensée par :

- Un trophée.
- Une présence médiatique dans les médias de nos partenaires BX1 et Bruzz (d'une valeur de 5.000€).
- Une récompense en numéraire d'une valeur de 5.000€.

² Ces récompenses ne sont pas cumulables dans le cas où une entreprise nommée pour le prix du jury est également nommée dans l'une des cinq autres catégories. L'entreprise doublement nominée ne recevra qu'une seule fois les récompenses liées aux nominations.

